

Andorre la Vieille, le 15/9/2009

L'Inspecteur d'académie  
Délégué à l'enseignement français en Andorre

à

Monsieur le Proviseur du Lycée Comte de Foix  
Mesdames les Directrices, Messieurs les Directeurs

Copie Mesdames et Messieurs les Conseillers  
Pédagogiques, MATIC

Délégation à  
l'Enseignement  
Français en Andorre

Note de service 2009-2010.3.

**Objet : Pandémie grippale**

Affaire suivie par :

En accord avec le Ministère de l'Education et de celui de la Santé les mesures suivantes seront à mettre en place.

Le Délégué

Tel : (00 376) 802 772



**Avant :**

Mél :  
delegue@andorra.ad

**Une personne coordonne le plan grippe (Chef d'établissement et un adjoint déjà identifiés par la délégation en juin –si changement le signaler-)**

Délégation à  
l'enseignement français  
Ambassade de France  
BP 155  
Andorre la Vieille

Prévoir la possibilité d'un **lavage régulier** (savon liquide et point d'eau ou lotion hydro alcoolique) et **l'essuyage** des mains (papier ou séchoir électrique automatique) **pour les élèves et les adultes.**

 (00 376) 802 770  
 (00 376) 736 731

**Lavage régulier** (avant le repas, avant et après passage aux toilettes, après éternuement) et **essuyage** des mains (la lotion hydro alcoolique est auto séchante).

[ce.ia130@ac-montpellier.fr](mailto:ce.ia130@ac-montpellier.fr)

Prévoir la mise à disposition éventuelle de mouchoirs en papier et d'une poubelle pour les recueillir.

**Donner aux enfants les consignes d'hygiène** (mettre la main devant la bouche, éviter d'échanger des objets possiblement contaminés –crayons-...)

**Recenser les personnes à risques** (femme enceinte, antécédents médicaux comme maladies cardiaques, asthme, diabète...)

**Prévoir une batterie de devoirs et leçons à donner en cas d'absence longue.**

**Eviter si possible les contacts** (serrement de mains, accolades...)

Prévoir **une salle pour les malades** qui seraient détectés dans l'attente de la venue des parents. Chaque malade doit être séparé d'un autre par un mètre de distance.

Prévoir **la surveillance de cette salle** par un enseignant ou un adulte ne faisant pas partie des personnes à risques.  
Malades et surveillant devront porter un masque (fournis par le Ministère).

### **Pendant :**

**Lavage régulier** \* (savon et point d'eau ou lotion hydro alcoolique) et **essuyage** des mains plusieurs fois par jour.

**Utiliser la salle d'isolement**, prévenir les parents pour qu'ils viennent rapidement chercher l'enfant.

**Le responsable grippe de l'école** (ou la personne désignée en cas d'empêchement) **prendra toutes les mesures nécessaires**. Si besoin la Délégation pourra faire appel à des enseignants d'autres systèmes ou du personnel du Comú pour assurer la continuité pédagogique. La fermeture de l'école n'est envisagée qu'en cas d'extrême nécessité.

**Recenser les malades grippe A** et envoyer la liste à la Délégation (en plus du protocole habituel d'absentéisme).

**Assurer la continuité pédagogique.**

**Veiller au nettoyage régulier des surfaces en contact** avec les malades (téléphone, poignées de portes, claviers, souris...) ainsi que les objets utilisés (jouets...)

### **Après :**

Les malades (enfants ou enseignants) **doivent rester à la maison** au minimum 24 h après la disparition de la fièvre.